

Plateforme UE/Afrique(s) du 14 décembre 2016 à Paris

Les industries créatives et la place du cinéma en Afrique de l'Ouest Construire une économie de la culture – Comment fait-on en Europe ?

Animée par : **Claude FISCHER-HERZOG**, Directrice, ASCPE - Les Entretiens Européens et Eurafricains.

Avec la participation de :

- **Françoise Benhamou**, économiste, spécialiste de l'économie de la culture et des médias ;
- **M. Papa Meïssa Gueye**, de la Coalition Sénégalaise pour la diversité culturelle ;
- **M. Pascal Rogard**, directeur de la SACD (Société des droits d'auteur) ;

Et les cinéastes :

- **M. Sidiki Bakaba**, acteur, metteur en scène et réalisateur ;
- **Dom Pedro**, réalisateur ;
- **M. Jean Odoutan**, acteur, scénariste et réalisateur.



Madame Claude Fischer-Herzog, directrice d'ASCPE – Les Entretiens Européens et Eurafricains, a commencé par énoncer les objectifs de cette séance de travail sur l'économie de la culture et l'industrie du cinéma, à savoir engager une réflexion sur la manière de bâtir une économie de la culture dans des espaces régionaux comme l'Union européenne ou l'Afrique de l'Ouest.

Elle a ensuite présenté le contexte économique de l'Afrique de l'Ouest, région qui s'organise en Union économique et monétaire et qui dispose d'un potentiel humain important, mais qui manque d'une industrie et de politiques publiques pour favoriser le développement d'une véritable économie de la culture. Or le secteur de la culture est un atout indéniable pour permettre la croissance et le développement de cette région. En Europe, il représente le deuxième secteur économique en termes de revenus, derrière l'automobile. Le développement de ce secteur porte

aussi des enjeux démocratiques, comme l'accès à la culture pour tous, l'éducation, la connaissance du monde et l'ouverture aux autres.

Mme Fischer-Herzog a souhaité centrer la réflexion sur le cinéma, car c'est un art « populaire » qui permet l'ouverture aux autres cultures, à d'autres visions du monde, et, en ce sens, qui peut contribuer à la consolidation des relations entre l'Europe et l'Afrique. Elle a encouragé les initiatives créées pour faire vivre le cinéma en Afrique malgré la quasi-absence de salles de projection et a cité des exemples de festivals, comme le FESPACO à Ouagadougou, ou de cinémas itinérants, comme Quintessence dirigé par Jean Odoutan. Elle a appelé les autorités publiques à accompagner le développement de cet art, en investissant dans la construction de salles de cinéma, d'équipements culturels, mais aussi dans le capital humain en encourageant la création artistique.

Le rôle des Entretiens Eurafricains est de permettre aux artistes, créateurs, industriels de la culture, spécialistes de l'économie de la culture, Européens et Africains, de se rencontrer et d'échanger, afin de faire avancer une économie qui profite à tous. Aucun Etat africain ne pourra, seul, développer une économie de la culture compétitive et reconnue à l'international ; c'est pourquoi il est nécessaire de bâtir des coopérations qui pourront permettre l'émergence d'un cinéma africain et sa diffusion dans le monde.

De telles coopérations existent déjà, à l'image de films coproduits entre des pays européens et africains. Le festival Vues d'Afrique de Montréal, avec lequel Les Entretiens Eurafricains ont noué un partenariat, tente de fédérer les films africains et de permettre leur diffusion au Canada. Il est impératif que ces initiatives soient encouragées, accompagnées par les institutions, et mieux reconnues à l'international.



Françoise Benhamou, a ensuite présenté les spécificités de ce secteur. Elle a rappelé que l'économie de la culture était hétérogène et englobait de multiples activités (cinéma, spectacles, édition, audio...), mais que l'objectif général était de construire une économie de la culture fondée sur des écosystèmes soutenables, avec un dialogue et des coopérations entre les différents secteurs d'activité.

Mme Benhamou a précisé que les enjeux n'étaient pas uniquement économiques, mais que le rayonnement culturel, l'éducation et la démocratie étaient directement liés au développement de l'économie de la culture. Pour cette raison, les chiffres ne suffisent pas, selon l'économiste, à

traduire ce que la culture représente dans l'économie nationale. En effet, certains biens culturels sont considérés comme des biens publics et d'autres pas, leur accès peut être gratuit ou non ; cependant ils partagent tous le fait d'incorporer une création, le travail d'un artiste, qui produit une œuvre caractérisée par son originalité.

En ce sens, la puissance publique se doit d'assurer, pour chaque bien culturel produit, la reconnaissance de son créateur, même lorsque l'œuvre « tombe » dans le domaine public. Cette protection est rendue possible grâce aux droits d'auteur, aspect fondamental de l'économie de la culture.

Ces dernières années des études ont été menées dans plusieurs pays européens, notamment en France, pour mesurer le poids du secteur de la culture dans l'économie nationale. En fonction des études, ce secteur représenterait entre 3 et 3,5% du PIB en France. Mme Benhamou a nuancé les résultats de ces études, qui sont selon elle dépendantes du périmètre de la culture qu'elles envisagent, et qui ne prennent pas en compte certains apports qualitatifs difficiles à mesurer, comme le vivre ensemble ou encore l'éducation. Par conséquent, ces études minimisent l'impact de la culture sur l'économie nationale, avec des répercussions en termes de politiques publiques.

Le marché de la culture ne peut pas être considéré comme un marché « classique » et il engage toute une réflexion sur les questions de la fiscalité, de la formation des prix, du financement, de la concurrence... L'économie de la culture a des chaînes de valeurs spécifiques, qui nécessitent une intervention publique adaptée, en termes d'équipements, d'infrastructures et de capital humain.

Mme Benhamou a axé son intervention sur la place de la culture dans l'économie, sur les enjeux qu'elle porte, et sur les outils qui permettent de l'encadrer institutionnellement.

Tout d'abord l'économie de la culture est, malgré ses spécificités, connectée aux autres secteurs de l'économie. Mme Benhamou a souligné que la formule « exception culturelle » ne signifiait pas que la culture était un monde à part, mais plutôt qu'elle nécessitait des protections à part. L'économie de la culture a un « effet levier » sur le reste de l'économie : en effet les activités culturelles sont un élément d'attractivité pour les sièges sociaux d'entreprises, les investisseurs, ou encore pour le développement d'activités touristiques. Par ailleurs, la culture s'approprie les innovations technologiques et/ou économiques. Elle s'appuie par exemple de plus en plus sur les infrastructures télécom, en Europe comme en Afrique. Pour illustrer ce phénomène, Mme Benhamou a cité l'exemple d'*Afrostream*, plateforme numérique créée par un Franco-Camerounais et qui propose des films et séries télévisées « afro » en flux continu sur Internet. Culture et nouvelles technologies peuvent donc être complémentaires et les efforts doivent être poursuivis pour rendre cette relation la plus vertueuse possible.

Des études révèlent qu'en cas de crise économique, le secteur culturel résiste beaucoup mieux que d'autres secteurs économiques, y compris dans le domaine du mécénat culturel. Ce phénomène contracyclique s'explique par le fait que lorsqu'il y a délitement des valeurs, la culture reprend de

l'importance et du sens.

Enfin, la culture a un rôle essentiel dans la nouvelle carte du monde issue de la logique de mondialisation. Internet a révolutionné les modes de diffusion de la culture, et de nouvelles plateformes dédiées à la culture voient le jour, par exemple les bibliothèques numériques. Mais dans un même temps, cette interconnexion entraîne un phénomène de concurrence entre les cultures, et peut menacer les spécificités des cultures locales. Des tentatives de promotion des cultures nationales et locales existent, y compris en Afrique : à ce titre la fondation Zazou, au Bénin, œuvre à la promotion d'artistes africains et se bat pour faire vivre la scène culturelle en Afrique.

Mme Benhamou a ensuite décliné cinq des enjeux liés à l'économie de la culture. Cette dernière doit d'abord devenir un écosystème soutenable qui fasse sens. Il faut pour cela soutenir les créateurs, en développant la formation et l'accompagnement des carrières (ateliers, protection sociale, intermittence, sociétés d'éditeurs....).

Ensuite, l'économie de la culture doit s'appuyer sur de véritables industries culturelles. Le modèle français, caractérisé par la présence d'oligopoles à franges (c'est-à-dire quelques grosses entreprises sur lesquelles les petites sociétés s'alignent), pourrait selon Mme Benhamou être appliqué en Afrique, car il permet à des champions nationaux de s'exporter à l'étranger et de devenir des incubateurs de start-ups.

Les entreprises qui bénéficient de financements publics parviennent plus facilement à obtenir des financements privés, et vice-versa. Pour cette raison, la complémentarité entre financements publics et privés doit être repensée, en intégrant les microfinancements participatifs et en associant tous les établissements, quelle que soit leur taille.

Un autre enjeu lié à l'économie de la culture est celui de la démocratisation et de l'accès à un public plus large, en particulier les publics jeunes car l'accès à la culture commence dès l'enfance.

Enfin, Mme Benhamou a encouragé à saisir les opportunités créées par le numérique, comme les nouvelles formes d'intermédiation, les nouveaux modèles économiques, les plateformes numériques...

Après avoir évoqué les enjeux de l'économie de la culture, Mme Benhamou a détaillé les différents outils à disposition des Etats pour encadrer cette économie. En France, dans le secteur du cinéma, le modèle de distribution des financements fonctionne selon deux logiques : d'une part, la priorité est donnée à la production de films de producteurs qui ont déjà fait leurs preuves. Cette stratégie a permis le développement d'une véritable industrie de la production cinématographique. Mais dans un même temps, des aides sélectives ont été créées pour permettre aux nouveaux entrants de bénéficier eux aussi de financements. Ce modèle a été élargi aux salles de cinéma, qui sont considérées par les pouvoirs publics comme des lieux essentiels de diffusion de la culture et de socialisation, et qui bénéficient donc de soutiens importants. Selon Mme Benhamou, les pouvoirs

publics ont un rôle tout aussi fondamental dans le secteur de la musique, qui ne peut exister sans la présence de salles de concert. Elle a proposé de développer cette fonction de socialisation dans le domaine de la littérature également, en multipliant les financements pour développer des lieux de lectures, de rencontres avec les auteurs, etc., en Europe, mais aussi en Afrique.

Pour conclure, Mme Benhamou a tiré de son intervention six propositions, à savoir bâtir une relations vertueuse entre économie et culture, repenser l'articulation entre secteur public et secteur privé, encourager le rayonnement culturel à l'international, faire connaître les œuvres et les artistes, tirer profit des opportunités du numérique, et enfin défendre la création sous toutes ses formes.

Claude Fischer-Herzog a commenté cette première intervention en rappelant que les œuvres, pour pouvoir être appréhendées, ont besoin du réel, d'où l'importance de rencontres entre artistes et professionnels de l'industrie culturelle. Si les créateurs ont un regard originel sur leur création, c'est avant tout le regard des spectateurs qui fait vivre l'œuvre.

Mme Fischer-Herzog a ensuite déploré que le cinéma africain ne soit pas suffisamment diffusé en France. Les activités d'ASCPE – Les Entretiens Européens et Eurafricains, qui visent à créer des plateformes et lieux de comparaison et d'enrichissement mutuel entre les continents européen et africain, peuvent aider à l'essor de la diffusion de la culture africaine en Europe.

Mme Fischer-Herzog a invité **M. Papa Meïssa Gueye** à présenter le contexte du continent africain, et tout particulièrement du Sénégal : y existe-t-il une diversité culturelle ? Quels sont les exemples de développement de l'économie de la culture ? Quelles politiques publiques sont mises à l'œuvre pour soutenir ce développement ?

M. Meïssa Gueye a développé son intervention autour de trois axes. Il a d'abord détaillé les différentes politiques culturelles mises en place au Sénégal. Il est ensuite revenu sur le rôle et la place de la société civile dans l'élaboration des politiques culturelles de ce pays, avant de conclure avec un panorama des différentes politiques culturelles qui existent dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Au Sénégal, l'Etat est un acteur clé du secteur culturel, qu'il finance notamment grâce au programme "Appui aux Acteurs Non Etatiques du Sénégal" du 10ème FED, à raison de 7,5 milliards d'euros pour la période 2008-2013. Ces dernières années l'Etat sénégalais a engagé la construction d'importantes infrastructures culturelles, comme le Grand Théâtre, le Monument de la renaissance, ou encore la Place du Souvenir. Il finance également de grands événements culturels à vocation nationale, voire internationale, comme le Festival mondial des Arts nègres (FESMAN), la Biennale de l'Art africain contemporain, ou encore le Festival national des arts et cultures (FESNAC).

Selon M. Meïssa Gueye, si de tels projets sont aujourd'hui possibles, c'est parce que le Sénégal a réussi à intégrer la culture dans des politiques publiques de développement structurées (le Plan Sénégal Emergent (PSE) depuis 2013), ce qui soumet les politiques culturelles aux mêmes principes

de planification, de performance et d'évaluation que toute autre politique publique.

M. Meïssa Gueye a également cité l'accord de coopération entre le Sénégal et Wallonie-Bruxelles, qui a permis de soutenir de nombreuses initiatives artistiques (notamment des festivals et des échanges de jeunes avec le programme « Axes Sud »).

Après avoir développé le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques culturelles au Sénégal, M. Meïssa Gueye s'est arrêté sur le rôle du secteur privé. Ce dernier participe à la définition des politiques culturelles dans le cadre du Comité de pilotage installé par le ministère en charge de la Culture. La société civile participe également à l'élaboration des politiques culturelles ; pour se faire entendre elle s'organise en fédérations d'associations comme le Réseau des Acteurs Socio Culturels du Sénégal et la Coalition Nationale pour la diversité Culturelle. Les acteurs culturels ont milité pour l'adoption, par le gouvernement, d'une loi sur les droits d'auteur, qui a abouti à la création de la Société de gestion des droits d'auteurs et des droits voisins (SODAV). Enfin, beaucoup d'associations organisent des festivals pour la promotion culturelle et économique dans les régions, comme le Festival de Folklore et de Percussion de Louga (FESFOP).

M. Meïssa Gueye a ensuite comparé la situation au Sénégal avec celle d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. La politique sénégalaise est caractérisée par la présence d'un Etat fort et centralisé, qui possède de ce fait la plupart des infrastructures. Certes, les acteurs du milieu culturel ont ainsi accès à des infrastructures qu'ils ne pourraient pas financer eux-mêmes ; mais d'autre part la situation de monopole étatique freine leur développement, et les politiques culturelles ne visent pas une dimension artistique mais elles répondent avant tout à un objectif politique.

A l'inverse au Burkina Faso, beaucoup d'initiatives positives sont portées par le secteur privé, ce qui prouve que le monopole d'Etat n'est pas la seule voie possible pour le développement de la culture dans les pays africains. La culture est cependant menacée dans de nombreux Etats africains, comme c'est le cas au Bénin où le nouveau président a remis en cause programme d'aide à la culture. En Côte d'Ivoire, la production cinématographique semble revenir en force après une période difficile. M. Meïssa Gueye a conclu en rappelant qu'en règle générale en Afrique, le secteur culturel restait fragile, et que la priorité était ailleurs.

Claude Fischer-Fischer est ensuite intervenue pour demander à **M. Pascal ROGARD, directeur de la SACD (Société des droits d'auteur)** de dresser un état des lieux des politiques culturelles européennes et de partager son analyse sur le positionnement de la France en Europe dans ce secteur.

M. Rogard a commencé par rappeler que la culture était avant tout une affaire de valeurs, et il a soutenu la critique de Mme Benhamou concernant les études qui ont tenté d'estimer la valeur ajoutée du secteur culturel dans l'économie des pays européens. Selon M. Rogard, la stratégie de chiffrage des effets positifs du secteur culturel pour convaincre les Etats de ne pas se désengager des politiques culturelles n'est pas la solution. En effet les chiffres dénaturent la culture – on ne

parle d'ailleurs plus de culture mais d'industrie culturelle. Or en faisant de la culture un secteur économique comme les autres, soumis aux règles du libre-échange et aux règles du commerce international, on s'expose à la menace de délocalisation de la production et de destruction d'emplois. A ce titre il y a quelques années, Emmanuel Barroso a failli vendre la politique culturelle européenne en ne l'excluant pas du traité transatlantique. Les Américains font pression sur l'Europe pour imposer leurs règles en matière de politique culturelle, et c'est encore plus vrai en Afrique. Or l'exception culturelle est la mère de toutes les batailles. Les grandes plateformes américaines, comme Netflix ou Amazon, cherchent à échapper aux règles protection des droits d'auteurs. Le phénomène de digitalisation du secteur de la diffusion des films a un impact désastreux au niveau fiscal, les groupes de diffusion européens s'installent aux Pays Bas, au Luxembourg ou en Irlande pour bénéficier d'exonérations fiscales. La protection de la création est également difficile car les règles sont fixées au niveau européen et elles répondent à des critères opaques (Microsoft est le groupe le plus reçu par la Commission européenne et le champion du lobbying).

M. Rogard a regretté que les propositions positives des institutions européennes pour favoriser la création en Europe soient si rares. Il a cité la réforme de la convention sur les « médias à la demande » (c'est-à-dire les plateformes numériques de diffusion de vidéos comme Netflix), qui abaisse le seuil de diffusion de productions européennes à 20% (contre 50% il y a 20 ans).

Enfin, M. Rogard a mis en garde les pays africains contre les pressions extérieures et il les a appelés à protéger leurs marges de manœuvre politiques, en excluant le secteur culturel des accords commerciaux. Il a expliqué que les accords commerciaux étaient beaucoup plus offensifs aujourd'hui qu'il y a vingt ans : en effet alors que seuls les domaines cités dans l'accord étaient libéralisés, désormais tous les domaines non cités dans l'accord sont libéralisés. D'où la nécessité pour les pays africains de rester vigilants au moment des négociations. De la même façon, le droit d'auteur est selon lui beaucoup plus complexe aujourd'hui, notamment en raison de l'explosion des plateformes numériques, et à cause de l'opinion d'une partie des dirigeants européens qui considèrent le droit d'auteur comme une barrière à la circulation des biens culturels. M. Rogard a conclu ses propos en avançant l'investissement dans la culture comme une réponse à la crise du projet européen, car la culture, grâce aux liens qu'elle crée, permet la diffusion de valeurs et visions multiples.

Mme Fischer-Herzog a ensuite donné la parole aux cinéastes, en leur demandant quelles étaient d'après eux les priorités pour les créateurs africains, leurs marges de manœuvre, leur situation en termes de droits d'auteur.



M. Sidiki BAKABA est revenu sur sa carrière de cinéaste, sur sa venue en France, et sur les difficultés rencontrées en tant qu'artiste africain. Il a fait part de sa contribution au développement du palais de la culture d'Abidjan, dont il a été le directeur pendant dix ans.

Dom Pedro a ensuite approuvé l'affirmation de M. Rogard selon laquelle les valeurs sont premières dans la culture. Il a reconnu que dans son pays d'origine, l'Angola, en paix depuis 14 ans seulement, la priorité n'était pas donnée à la culture. Contrairement en Europe, où les infrastructures sont présentes, en Afrique tout est à construire. Pour cette raison le modèle appliqué en Europe n'est pas forcément transposable en Afrique. Selon Dom Pedro, il est nécessaire de commencer par développer ces infrastructures publiques pour que les artistes puissent avoir accès aux savoirs nécessaires pour développer leur activité.

Dom Pedro a cité l'ouvrage de M. Philippe Herzog, *L'identité de l'Europe, vers une refondation*, qui interroge sur la manière de reconstruire le vivre ensemble, question fondamentale qui passe par la culture. Dom Pedro a insisté sur la nécessité de véhiculer les œuvres africaines hors du continent, afin de diffuser les valeurs qu'elles portent, de nouer le dialogue et de s'engager vers une compréhension mutuelle entre les peuples.

Concernant les conditions de travail des cinéastes et leurs marges de manœuvre, l'enjeu selon Dom Pedro est de faire comprendre aux autorités publiques l'utilité même du cinéma, dans des pays où le taux d'analphabétisme reste très important. La force de l'audiovisuel est en effet de faire comprendre les choses à ceux qui n'ont pas accès à la lecture. Le combat des Africains ne doit pas être différent de celui des Européens, car derrière la question de la culture, c'est l'être humain qui est en jeu.

M. Jean Odoutan, acteur, scénariste et réalisateur, a déclaré que malgré les difficultés financières, la production de films serait toujours possible. Il a pris l'exemple de sa propre expérience, étant le propre distributeur de ses films, sans aides financières publiques. Il a également cité le festival itinérant qu'il a créé, Quintessence, qui permet la diffusion de films malgré l'absence de salles de cinéma. Enfin, M. Odoutan a affirmé que le développement de la téléphonie mobile aurait des impacts considérables sur le développement de la culture en Afrique dans les prochaines années, et que les smartphones seraient les salles de cinéma de demain.

Echanges avec la salle :



M. Philippe Herzog, ancien député européen et président fondateur de Confrontations Europe, a rebondi sur l'intervention de M. Rogard. Il a confirmé avoir vu l'importance de la présence américaine dans les institutions européennes lorsqu'il y travaillait, et avoir plaidé pour la diversité culturelle face à la pression des groupes américains. M. Herzog a ensuite réagi à la remarque de Dom Pedro concernant le combat sur les valeurs en Europe, les valeurs premières étant, selon lui, la vérité et le beau. Or nous ne travaillons plus sur ces valeurs, d'où la périlication de l'Europe. Il est nécessaire de reprendre ce travail, car ces valeurs sont créatrices de conscience dans les sociétés humaines. Les politiques de la culture, tout comme celles de l'éducation ou encore du travail, rencontrent des difficultés en termes d'organisation de la faculté de créer et de diffusion. Et pour cause : ces domaines ne sont pas des marchandises comme les autres, et ils doivent être organisés autour de la création de biens communs, à l'échelle européenne. Une bataille doit être menée au niveau européen, pour que l'Union devienne une véritable puissance publique capable de proposer des services publics européens. Enfin, M. Herzog est revenu sur la critique du secteur culturel comme « industrie culturelle » : selon lui, l'industrie, qui renvoie à toute activité humaine organisée, ne doit pas être montrée du doigt, car elle est bénéfique aux sociétés. Le problème n'est pas dans l'industrie même, mais il réside dans la capture, par une minorité de grands groupes comme Google et Microsoft, des capacités numériques pour toutes les activités humaines, privant *de facto* de la faculté de créer.

Mme Christine Holzbauer, reporter indépendante, a ensuite réagi aux propos de MM. Rogard et Meïssa Gueye. Elle leur a demandé s'il existait un fonds africain pour l'aide à la création africaine, de la même façon qu'il existait des aides européennes pour le soutien aux initiatives culturelles en Europe.

M. Alain Modot, fondateur de la plateforme de distribution de films DIFFA, a regretté que les interventions ne soient pas davantage centrées sur l'Afrique, et qu'elles n'aient pas donné plus de pistes pour aider les Africains à développer leurs politiques culturelles. Il a rappelé qu'il existait des lois instaurant des quotas de diffusion d'œuvres nationales au Kenya, au Sénégal, en Côte d'Ivoire. Il a dénoncé le « quasi-néocolonialisme » toujours à l'œuvre dans le domaine culturel, les créateurs africains s'inscrivant auprès de sociétés d'auteurs européennes comme la SACD ou la SASEN en

France. Il a appelé à renforcer les sociétés d'auteurs directement sur le territoire africain. Il est revenu sur la critique de M. Rogard à l'égard de la pression exercée par les groupes américains sur les industries culturelles européennes, et a rappelé que ceux qui construisaient des infrastructures culturelles et possédaient les terres en Afrique n'étaient pas les Américains, mais les Chinois. Il a dénoncé l'action de la FEPACI (Pan African Federation of Filmmakers), union des réalisateurs et des producteurs africains, qui n'a selon lui jamais rien fait de positif. Enfin, M. Modot a souligné le réel appétit des téléspectateurs africains pour les créations africaines, et a appelé à promouvoir leur diffusion. Il a ajouté que la diffusion des œuvres cinématographiques africaines ne passerait pas par la construction de salles de cinéma, mais par le développement des programmes télévisuels et des plateformes numériques.

M. Camille Jouhair a ensuite pris la parole pour témoigner de son expérience. Il a affirmé avoir vécu une période d'effervescence du cinéma en Afrique (au Sénégal, en Côte d'Ivoire), alors même qu'aujourd'hui il n'existe quasiment plus de salles de cinéma en Afrique de l'Ouest. Il a regretté qu'après les indépendances les sociétés d'exploitation de films aient été nationalisées.

M. Astou Arnould, expert communicant, a complété l'intervention de M. Meïssa Gueye concernant le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans la mise en œuvre des politiques culturelles, en citant l'exemple de la Guinée. Dans les années 1960/1970, la culture était au cœur des politiques publiques. Aujourd'hui, des nouvelles formes d'association entre les institutions publiques et privées voient le jour.

M. Rogard a confirmé que l'Union disposait d'un fonds de 250/300 millions d'euros pour les aides culturelles, mais il a ajouté que ce fonds ne suffisait pas pour parler d'une véritable politique culturelle, comme celle mise en œuvre par la France pour le cinéma. Selon lui aucune proposition concrète n'a été faite par Bruxelles pour soutenir le secteur culturel, et le système repose uniquement sur des aides financières.

M. Meïssa Gueye a ajouté qu'il n'existait aucune source de financement au niveau régional en Afrique. Selon lui, le problème n'est pas tant celui du financement que celui de la volonté politique : en effet les gouvernements trouvent sans problème des financements pour construire des stades de football, infrastructures bien plus coûteuses que les salles de cinéma.

Mme Benhamou a approuvé l'existence d'une tension entre la créativité de la production culturelle et les barrages à sa diffusion. Elle a également confirmé le recul de l'Europe et la montée de la Chine sur le continent africain. Si l'Afrique ne doit pas forcément adopter le modèle européen pour développer son industrie culturelle, des échanges mutuels sont cependant nécessaires. Sur la question des valeurs et des biens communs, l'Afrique pourrait par exemple réapprendre à l'Europe ce que peut être un bien commun.